

Compte-rendu de la séance du 28 février 2020



Etaient absents: Pascal SCHMITT (procuration), Bernard KLEIN, Stephan SCHMITT, Alain SCHOTT (procuration).

Le compte-rendu de la séance du 31 janvier 2020 a été approuvé à l'unanimité.

I- Création d'un emploi d'adjoint technique saisonnier de 6/35ème

Pour pallier à l'accroissement saisonnier d'activité, par 12 voix pour et 1 voix contre, le poste d'adjoint technique saisonnier passe de 3,5 h à 6h hebdomadaire.

II- Intervention d'un archiviste itinérant

Le récolement des archives, prévu par arrêté interministériel du 31/12/1926 est un acte réglementaire obligatoirement effectué à chaque renouvellement de la municipalité.

A l'unanimité, les conseillers ont décidé de mettre en place une convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise à disposition d'un archiviste itinérant pour environ une demie journée. Le coût de cette prestation est estimé à 160 €.

III- Vote du budget primitif 2020

Le **budget primitif** présenté par le maire est approuvé et voté à l'unanimité par les conseillers :

❖ en recettes et dépenses de **fonctionnement** à : **559 230,73 €**

(dont 225 000,-€ sont virés à la section d'investissement)

❖ en recettes et dépenses d'**investissement** à : **340 358,44 €**

(les dépenses d'investissement concernent notamment le remboursement du capital des 4 prêts en cours pour 43 000,-€ (le capital restant dû au 01/01/2020 est de 353 320,-€), les travaux de reprise des tombes abandonnées pour 45 000,-€ , des travaux de voirie pour 34 000,-€ et le remplacement des candélabres pour 147 000,-€).

Le maire : Frédéric SCHOENHENTZ

Avis AVIS Avis AVIS Avis AVIS



Vote par procuration : dans le cas, où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de la commune de voter à votre place.

Cette formalité est faite au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Pour plus d'informations : www.interieur.gouv.fr ,
rubrique Elections



L'entreprise **Ramontage Alsace Nord** est de passage pour le ramonage des conduits de fumée **du 09 au 13 mars 2020**.

Nouveau service proposé :

Si vous souhaitez être averti du passage du ramoneur dans votre commune, par SMS ou par mail, il suffit de vous inscrire sur le site internet suivant : www.ramontage-fischer.fr